

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26055

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

FESTIVAL DE CARCASSONNE 2026 - PREMIÈRE PARTIE BIGFLO ET OLI

Vu l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant l'organisation d'un festival au Théâtre Jean Deschamps et au Château Comtal,

Considérant la nécessité de se positionner auprès des artistes qui décident eux-mêmes les dates d'annonce de leur tournée et de la mise en vente des billets afin de proposer une programmation de qualité,

J'ai décidé :

- De modifier la programmation de la soirée du 17 juillet 2026 prévue par la décision du Maire N° 26022 en date du 5 février 2026 :

Le 17 juillet 2026 : « FREDZ – BIGFLO ET OLI » - Théâtre Jean Deschamps

- De laisser les tarifs inchangés
- De signer les contrats à intervenir et régler les acomptes correspondants pour le spectacle ci-dessus énoncé ;

Je précise que les autres dispositions de la décision N°26022 en date du 5 février 2026 demeurent inchangées.

Carcassonne, le 7 mai 2026

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260507-31672-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2026

Publication : 26/05/2026

